

MODALITES DE REMBOURSEMENT CONTRAT « Amicale Inspecteurs MMA (AIMMA) »

Nous vous rappelons que ce contrat de l'Amicale des Inspecteurs MMA intervient en quatrième niveau soit :

- 1^{er} niveau = Remboursement Sécurité Sociale
- 2^{ème} niveau = Remboursement contrat RPP ou RAMA
- 3^{ème} niveau = Remboursement contrat MMA (Société Mutualiste)
- 4^{ème} niveau = Remboursement contrat Amicale Inspecteurs MMA (AIMMA)

PRISE EN CHARGE :

Compte tenu du régime particulier de ce contrat, aucune demande de prise en charge ne sera délivrée par la Société Mutualiste, B2V ou un membre de l'Amicale sur les garanties proposées.

Cela implique que vous devrez faire l'avance des frais correspondants.

REMBOURSEMENTS :

Les remboursements de soins garantis par ce contrat vous seront remboursés dans la plupart des cas automatiquement par B2V avec la partie complémentaire.

Voici le récapitulatif des démarches à suivre pour le bon fonctionnement des remboursements de vos frais de santé :

Actes pris en charge par le RO avec une dispense d'avance de frais via Santéclair :

☞ Aucun document à fournir à B2V (BCAC)

Actes pris en charge par le RO sans dispense d'avance de frais via Santéclair (c'est-à-dire que vous avez avancé les frais) :

☞ Adressez directement l'original de la facture + la prescription médicale (pour l'optique) + le décompte Sécurité Sociale pour les adhérents ne bénéficiant pas de la télétransmission à la Société Mutualiste (MMA)

Actes non pris en charge par le RO :

☞ Adressez directement l'original de la facture à la Société Mutualiste (MMA)

Lorsque des documents sont exigés merci de les transmettre à :

Société Mutualiste du Personnel du groupe MMA et ses filiales

M. Jérôme Tuffière

TSA 50002

72030 Le Mans Cedex

Avec la précision suivante : **rappelez sur vos envois votre numéro de badge et votre adhésion au contrat AIMMA N°10469.**

RECLAMATIONS :

En cas de souci sur vos règlements vous devrez exclusivement contacter :

- Florence LAVERNE – flaverne@b2v.fr
- Audrey STEUNOU – asteunou@b2v.fr